

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2009/2528(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation des réfugiés birmans en Thaïlande		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique Myanmar Birmanie Thaïlande		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
05/02/2009	Résultat du vote au parlement		
05/02/2009	Débat en plénière		Résumé
05/02/2009	Décision du Parlement	T6-0055/2009	Résumé
05/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2528(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0073/2009	03/02/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0075/2009	03/02/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0079/2009	03/02/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0082/2009	03/02/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0084/2009	03/02/2009	EP	
Proposition de résolution		B6-0085/2009	03/02/2009	EP	

Proposition de résolution commune		RC-B6-0073/2009	03/02/2009		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0055/2009	05/02/2009	EP	Résumé

Résolution sur la situation des réfugiés birmans en Thaïlande

À la suite du débat qui a eu lieu en Plénière le même jour, le Parlement a adopté une résolution sur la situation des réfugiés birmans en Thaïlande.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

La résolution fait suite au millier de boat people rohingyas interceptés par la marine dans les eaux territoriales thaïlandaises entre le 18 et le 30 décembre 2008. Ces personnes se sont retrouvées sans équipement de navigation et à court de vivres et d'eau et un grand nombre d'entre eux ont disparu avant d'être sauvés par des garde-côtes indonésiens et indiens.

Le Parlement rappelle que les rohingyas, une communauté ethnique principalement musulmane de l'ouest de la Birmanie, subissent de la part du régime militaire au pouvoir des violations systématiques, persistantes et généralisées de leurs droits. Il indique également que ces dernières années, des milliers de Birmans ont fui leur pays d'origine en raison de la répression et de la faim.

Dans ce contexte, le Parlement déplore les informations faisant état de traitements inhumains infligés aux réfugiés rohingyas et demande instamment au gouvernement thaïlandais de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que la vie des Rohingyas ne sera pas en péril et qu'ils seront traités conformément aux normes humanitaires.

La résolution condamne fermement la persécution permanente exercée contre les Rohingyas par le gouvernement birman, qui est le principal responsable de la situation tragique des réfugiés. Il appelle au recouvrement de la citoyenneté birmane pour les Rohingyas, la levée immédiate de toutes les restrictions imposées à leur liberté de mouvement, leur droit à l'éducation, au mariage, l'arrêt de la persécution religieuse et de la destruction de mosquées ainsi que la fin de toutes les violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays.

Le Parlement demande au gouvernement thaïlandais de ne pas renvoyer les réfugiés et les demandeurs d'asile rohingyas, y compris les boat people, en Birmanie, pays où leur vie est en danger et où ils risquent d'être soumis à la torture. Il demande également que soit menée une enquête approfondie, impartiale et totalement transparente afin d'établir les faits et de prendre les mesures appropriées contre les auteurs de mauvais traitements à l'encontre de réfugiés birmans.

En ce qui concerne la question des boat people, le Parlement salue les efforts consentis par le gouvernement thaïlandais pour renforcer la coopération entre les voisins de la région en vue de régler la question des Rohingyas. Il appelle en outre les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et notamment sa présidence thaïlandaise, et toutes les organisations internationales pertinentes à ?uvrer en faveur d'une solution durable à ce problème ancien.

Enfin, le Parlement invite les États membres à renforcer la position commune de l'Union européenne, laquelle doit être renouvelée en avril 2009, afin de traiter la question des discriminations effroyables exercées à l'encontre des Rohingyas. Il demande dès lors l'envoi d'une mission du Parlement en Birmanie.

Résolution sur la situation des réfugiés birmans en Thaïlande

L'Assemblée a tenu un débat, conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit), sur la situation des réfugiés birmans en Thaïlande.

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.